

RÈGLEMENT ANIMATION COMMERCIALE

CONCARNOËL 2025

JEU CONCOURS

- 1 week-end en Thalasso, en suite, pour 2 personnes (4 petits-déjeuners, 6 soins par personnes, et un bon repas de 180€)
- 1 traversée Sailcoop pour 2 personnes “Concarneau - Les Glénan” (d'une valeur de 118€).
- 1 430€ d'offres bien-être
- 1 250€ de bon repas
- et 3 000€ de chèques cadeaux UCC à partager dans 60 magasins d'une valeur de 50€.

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Union des Commerçants de Concarneau dont l'adresse postale est : BP603 - 29900 CONCARNEAU.

Article 2 : OBJET

L'organisation d'une animation commerciale intitulée :

Concarnoël 2025, Jeu concours, à gagner :

- 1 week-end pour 2 en Thalasso (2 nuits, 6 soins par personne, 4 petits déjeuners, et 4 repas)
- 1 traversée Sailcoop pour 2 personnes “Concarneau - Les Glénan” (d'une valeur de 118€).
- 1 430€ d'offres bien-être
- 1 250€ de bon repas
- et 3 000€ de chèques cadeaux UCC à partager dans 60 magasins d'une valeur de 50€.

Article 3 : DATE

Cette manifestation se déroulera du 02 au 31 décembre 2025.

Article 4 : MODALITÉS

Chaque commerçant participant remettra à ses clients acheteurs (sans minimum et maximum d'achat) un bulletin de participation à remplir et à remettre dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant ou à l'office du tourisme de Concarneau.

ATTENTION : Toutes les urnes doivent être scellées avant le dépôt avec les tickets à l'intérieur et le nom du commerce inscrit sous l'urne.

Elles seront ensuite à déposer à l'office de tourisme de Concarneau **avant le 8 janvier 2026** afin qu'elles ne soient pas mises en commun avant le tirage au sort.

Article 5 : PARTICIPATION

Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans et une seule participation par personne physique ne sera pas acceptée.

Pour jouer, il faut retirer un bulletin de participation chez les commerçants participants, avec un tampon du commerçant au dos de celui-ci.

Les bulletins sont à déposer à partir du mardi 02 Décembre 00h01 jusqu'au mercredi 31 Décembre 23h59 2025. Jeu concours uniquement réalisé en participation physique.

Article 6 : NULLITÉ

Sera considéré comme nul :

- Tout bulletin autre que ceux fournis par les commerçants participants
- Tout bulletin raturé, illisible, incomplet.

Article 7 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des bulletins de participation sera effectué **le vendredi 10 janvier 2026 à 19h30 à Optic 2000, 2 Avenue de la Gare, 29900, Concarneau.**

Article 8 : LISTE DES LOTS

- 2 nuits, pour 2 personnes, en suite (avec 4 petits-déjeuners, 6 soins par personnes, ainsi qu'un bon repas de 180€) au Spa Marin du Val André Thalasso Resort à 43 Rue Charles de Gannes, 22370 Pléneuf-Val-André
- 1 traversée Sailcoop pour 2 personnes “Concarneau - Les Glénan” (d'une valeur de 118€).
- Ma Bulle Cocooning Duo, Thalasso de Concarneau (540€)
- Bulle Duo, Thalasso de Concarneau (236€)
- Bulle Concarneau, Thalasso de Concarneau (202€)
- 1 traversée pour 2 personnes Concarneau-Les Glénan, Sailcoop (118€)
- Bon à L'Oasis des Soins (150€)
- Bon à Ma Pause Beauté (150€)
- Bon à Centre Oxygène (150€)
- Bon à Poissonnerie la Roche (60€)
- Bon à Poissonnerie d'Armor (60€)
- Bon à Fromagerie Fontaine (50€)
- Bon à Namna (50€)
- Bon repas à “l'Atelier du Nord” (85€)
- Bon repas à “la Coquille” (85€)
- Bon repas à “Le Chantier” (85€)
- Bon repas à “l'Amiral” (85€)
- Bon repas à “Le Domaine” (85€)
- Bon repas à “La Verrière” (60€)
- Bon repas à “Café de l'Atlantic” (60€)
- Bon repas à “Bouillon Chez Gustave” (60€)
- Bon repas à “Kera Pizzeria” (60€)
- Bon repas à “Le Comptoir” (60€)
- Bon repas à “Crêperie le Petit Chaperon Rouge” (50€)
- Bon repas à “Quai des îles” (50€)
- Bon repas à “Côté Mer Crêperie” (50€)
- Bon repas à “Le Rendez-Vous” (50€)
- Bon à “VandB” (50€)
- Bon à “la Cave du Cabellou” (50€)
- 60 chèques cadeaux de 50€ valables dans les commerces adhérents à l'Union des Commerçants de Concarneau et non cités ci-dessous.

Article 9 : RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par téléphone.

Remise des lots **le vendredi 30 janvier 2026 à 19h30 au sein de la Thalasso de Concarneau, 36 Rue des Sables Blancs, 29900 Concarneau**

Article 10 : DÉLAI ET LIEU DE RÉCUPÉRATION DES LOTS

Les lots seront à récupérer sous un délai de 2 mois après le tirage au sort.

Les lots qui ne seront pas récupérés durant la remise des lots seront disponibles au sein du commerce EMILY BOUTIQUE (31 avenue de la gare 29900 CONCARNEAU). Passé le délai de 2 mois, les lots seront remis en jeu pour un prochain jeu concours.

Article 11 : MODIFICATIONS

L'Union des Commerçants de Concarneau se réserve le droit, pour quelques raisons que ce soit, de prolonger, écourter, interrompre ou annuler la présente animation, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 12 : FRAUDES

L'Union des Commerçants de Concarneau pourra annuler le résultat de cette animation s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre du présent jeu. Elle se réserve le droit de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

Article 13 : INTERDICTION DE JOUER

ATTENTION : LES GÉRANTS ET SALARIÉS des commerces participants au jeu concours n'ont pas le droit de participer personnellement au jeu concours au sein de leur commerce et également dans l'ensemble des commerces participants.

Article 14 : RÈGLEMENT

Un exemplaire est visible sur le site www.concarneau-commerces.fr. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

L'Union des Commerçants de Concarneau tranchera souverainement tout litige relatif à cette animation.

Article 15 : VALIDITÉ

Le présent règlement est valable pour la manifestation : Concarnoël 2025.

FIN